



M. Eple-Delcroix, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h08 en présence de 09 membres.

M Eple-Delcroix, proviseur, préside la séance et le secrétariat est assuré par Mme Chaintrier.

1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1. Ordre du jour

Le chef d'établissement présente aux membres du CA l'ordre du jour et explique qu'en cas d'un vote négatif de la DGH, un 2^e conseil d'administration doit être convoqué dans les 10 jours. A l'issue de la consultation, un nouveau vote est organisé. Si le contre l'emporte, c'est la répartition de la DGH qui est présentée ce soir qui sera appliquée.

2 – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

2.1 Répartition de la DGH

La dotation globale horaire est reçue par le rectorat.

La dotation reçue à ce jour pour **2023** est de **791,93 heures avec pour répartition 710,31 HP (Heures postes) et 81,62 HSA (Heures supplémentaires année).**

En 2022, elle s'élevait à 825 heures avec une répartition de 735,50 HP et 89,50 HSA.

Un conseil pédagogique a été réuni pour arrêter les choix de l'établissement qui portent sur la répartition de ces heures (entre HP et HSA), en prenant appui sur les volumes horaires précisés dans les textes officiels.

La structure et les effectifs prévus sont :

Effectif total sur le lycée de 491 élèves

- 2nde générale : 181 élèves - 6 divisions (5 divisions avec un effectif aux alentours de 31-32 élèves, 1 division à 24 élèves)
- 1^{ère} générale : 108 élèves - 4 divisions (3 divisions avec un effectif aux alentours de 28 élèves, 1 division à 24 élèves)
- 1^{ère} STMG : 34 élèves - 1 division - Fermeture d'une division

Le rectorat a signifié la fermeture d'une classe de 1^{ère} STMG (décision de Mme la Rectrice de fermer systématiquement une classe de 1^{ère} STMG partout où il y en avait 2). L'effectif attendu dans la classe prévue est de 34 élèves. L'ouverture d'une seconde classe de 1^{ère} STMG est possible en fonction des affectations en juin.

Question de M. Manceau, représentant parent : Si une ouverture d'une deuxième classe de 1^{ère} STMG est décidée, est-ce qu'il y aura un nouveau vote au CA ?

Réponse de M. Eple-Delcroix : pas besoin de vote, mais la nouvelle répartition de la DGH sera présentée au conseil d'administration.

Question de M. Manceau : A quoi correspond l'effectif de 24 pour une classe en 2^{nde} ?

Réponse de M. Eple-Delcroix : il n'y a pas de dédoublement pour une classe à 24 élèves. Ce choix a aussi été fait pour une classe de 1^{ère} générale. Les 4 classes de 1^{ère} générale auraient alors été à 27-28 élèves. La norme habituelle au lycée est qu'une classe compte 35 élèves.

- Term générale : 112 élèves - 4 divisions (effectif dans chacune des classes aux alentours de 28 élèves)
- Term STMG : 38 élèves - 2 divisions (effectif dans chacune des classes aux alentours de 19 élèves)
- BTS 1 : 13 étudiants - 1 division
- BTS 2 : 5 étudiants - 1 division

M. Eple-Delcroix précise que pour les deux années de BTS, les effectifs prévus ne tiennent pas compte des éventuels apprentis. Les chiffres des formations en apprentissage ne rentrent jamais en ligne de compte dans les calculs du rectorat.

En ce qui concerne l'offre de formation :

- Reconstitution des 9 spécialités qui existent en 1^{ère} et Term générales, avec des groupes qui pourront évoluer en fonction des choix réels des élèves de 2^{nde} en fin d'année
- Reconstitution des options
- Reconstitution des heures d'AP en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale
- En SNT : même choix que l'an dernier : 8 groupes de SNT pour les 6 classes de 2^{nde}
- Le dispositif de l'UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) est maintenu dans sa forme actuelle. Un total de 18h sur le lycée : 6h assurées dans l'établissement (effectuées par Mme Vander Meulen) et 12h mobiles. Les élèves concernés par ce dispositif sont des lycéens ainsi que des collégiens.
- 2 forfaits AS
- 4,5h liées au label de l'internat d'excellence : heures assurées par Mme Schulz lors des études obligatoires à l'internat (1,5h les lundis, mardis, jeudis). C'est une évolution d'une demi-heure par rapport à la proposition de DGH du 20 février dernier.

La nouveauté au lycée concerne en 1^{ère} générale l'instauration d'un cours de mathématiques obligatoire pour tous les élèves qui n'auront pas choisi la spécialité mathématiques. Le rectorat a prévu 2 groupes avec un volume horaire de 1,5h chacun.

Le tableau de répartition présenté indique également les besoins par disciplines.

Il existe des pondérations au lycée : 1 heure compte 1,10 heures en 1^{ère} et Term, et 1 heure compte 1,25 heures en BTS 1^{ère} année et 2^{ème} année. Les heures en 2^{nde} ne sont pas pondérées. Il n'existe pas non plus de pondération pour l'EPS, quel que soit le niveau.

M. Eple-Delcroix présente et commente le tableau de répartition de la dotation globale horaire discipline par discipline et en précisant besoins et apports.

En plus de maintenir l'existant, M. Eple-Delcroix explique qu'il a fait au conseil pédagogique une proposition pour les heures de Culture générale et expression en BTS Gestion de la PME. La grille horaire de ce BTS tertiaire compte 2h de cours de cette discipline contre 4 heures pour tous les autres BTS tertiaires, alors que l'épreuve est identique pour tous, avec des copies corrigées comme les autres sans que rien ne permette de distinguer le temps de préparation inférieur de moitié. Le choix de l'établissement est de doubler le temps de préparation sur les deux années de BTS pour préparer au mieux les étudiants à cette épreuve commune. Cela se traduit par une augmentation de 2h dans le volume horaire prévu pour chaque niveau (BTS 1^{ère} année et BTS 2^{ème} année).

Mme Chaintrier précise qu'avec les pondérations, cela correspond à 5h pondérées dans la dotation globale horaire.

Sur la DGH reçue par le rectorat, **791,93 H = 710,31 HP + 81,62 HSA**

au total ce sont **792,38 heures utilisées et réparties en 710,03 HP et 82,35 HSA**

Question en cas de ouverture d'une 2^{ème} classe de 1^{ère} STMG, des moyens seront-ils mis en face ?

Réponse de M. Eple-Delcroix : les postes vacants seront complétés. Les heures nécessaires en plus seront des créations d'heures de BMP (bloc de moyen provisoire) et pas de postes fixes car les créations de postes pour les mouvements se font en ce moment.

Question sur les occupations de postes en ce moment dans les classes de STMG (1^{ères} et terminales)

M. Eple-Delcroix répond que tous les besoins sont couverts, avec des enseignants contractuels. Depuis le départ de M. Sorivelle, il y a eu une période de vacance de ce poste. Mais Mme Bourdon a depuis été nommée.

Nous espérons qu'à la rentrée de septembre 2023, tous les postes vacants seront occupés et que tous les BMP seront attribués.

Remarque de Mme Ducros : Nous avons la chance d'avoir différents logements dans l'établissement, ce qui offre une proposition d'hébergement.

L'approbation de cette répartition de la DGH est soumise au vote.

Votants	: 09
Pour	: 03
Contre	: 02
Abstentions	: 04

Cette répartition de la DGH est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h51.

L'Ordonnateur,
Fabien EPLE-DELCHROIX

La secrétaire de séance,
Pauline CHAINTRIER



